



Offre de formation

Du CFPPA de la Creuse

Secteur PATRIMOINE

formations destinées

Aux élus locaux,

Aux salariés des collectivités publiques locales

Aux salariés des associations chargés du patrimoine

Aux professionnels du tourisme

Aux médiateurs culturels

Présentation

Le CFPPA de la Creuse, organisme de formation continue du Lycée agricole d'Ahun, participe activement depuis plusieurs années à la professionnalisation d'un large panel d'acteurs dans le domaine de l'environnement, de la connaissance et de la valorisation du patrimoine rural, des services, de l'eau et de l'agriculture.

Nous proposons notamment en formation continue et en partenariat avec l'**Institut Universitaire Professionnel (IUP) et le Master Pro « Valorisation du patrimoine rural et développement territorial »** une Licence, un Master 1 et un Master 2 conduisant à un diplôme universitaire BAC+5.

Nous élargissons notre offre de formation en proposant une gamme de formations courtes reposant sur la connaissance et la valorisation du patrimoine rural.

Ces formations ont pour objectif de renforcer la professionnalisation des personnels qui participent à des démarches de développement local, en s'appuyant sur les richesses patrimoniales du territoire rural et d'acquérir des connaissances et compétences sur la valorisation du patrimoine.

Cette offre incarne la volonté du CFPPA d'accompagner les acteurs dans la formation « tout au long de la vie » et souhaite ainsi favoriser l'accès à la formation en offrant la possibilité à tous d'actualiser leurs connaissances.

Ces formations courtes s'adressent aux élus locaux, aux salariés des collectivités publiques locales et des associations chargés du patrimoine, aux médiateurs culturels et aux professionnels du tourisme.

Les participants seront associés aux étudiants inscrits en formation initiale, ce qui réduit le nombre de places proposées mais contribue à la mixité des publics.

Thématiques proposées

Patrimoine naturel

Le patrimoine paysager (4 jours)

Patrimoine bâti

L'habitat rural en Limousin (4 jours)

Habitat durable et éco-construction (4 jours)

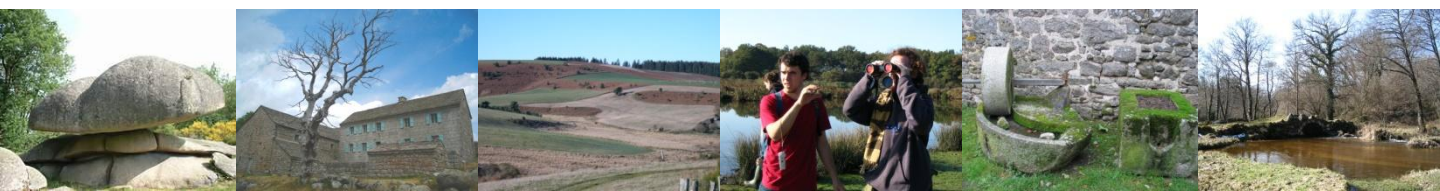
Patrimoine et développement – Approche transversale

Valorisation du patrimoine, développement rural et éco-tourisme (4,5 jours)

Conduite de projet

Diagnostic de territoire (1,5 jours)

Valorisation du patrimoine (4,5 jours)



Fiche 1

Le patrimoine paysager

Les paysages ruraux hérités des processus naturels (géomorphologie, climat) et anthropiques (pratiques agricoles et sylvicoles, tourisme) du passé sont aujourd'hui partout reconnus comme une composante du patrimoine au même titre que les éléments architecturaux. A ce titre, ils sont devenus un enjeu majeur pour le développement des territoires ruraux : cadre de vie recherché par de nouveaux habitants, espace récréatif ou de découverte pour des touristes en quête de nature et d'authenticité, support identitaire pour les nouveaux territoires d'intervention à l'échelle locale (PNR, Pays, Communautés de communes), réservoir de biodiversité source de développement sur le long terme, etc. Les actions de protection et de valorisation du patrimoine paysager encadrées par les Pouvoirs publics requièrent une réflexion globale, afin de prendre en compte d'ensemble des attentes des producteurs (agriculteurs...) et des usagers (touristes...).

Objectifs

Acquérir des connaissances sur l'intérêt patrimonial des paysages et sur les enjeux pour le développement local
Analyser des expériences de valorisation du paysage
Acquérir des compétences dans l'animation nature et paysages

Interventions

Cours magistraux en salle
Etudes de cas sur le terrain

Contenu

La notion de paysage : approche sensible, naturaliste, sociale
Le patrimoine paysager : définition, menaces, politiques publiques
La diversité du patrimoine paysager en France Métropolitaine
La valorisation du patrimoine paysager et le développement territorial – Etudes de cas
Les chemins de randonnée



Intervenants

IUP / Master Pro Valorisation du patrimoine et développement territorial
CPIE de la Creuse

Publics concernés

Professionnels du patrimoine : salariés des collectivités publiques et des associations
Particuliers : individuels, bénévoles des associations

Prix

Voir calendrier

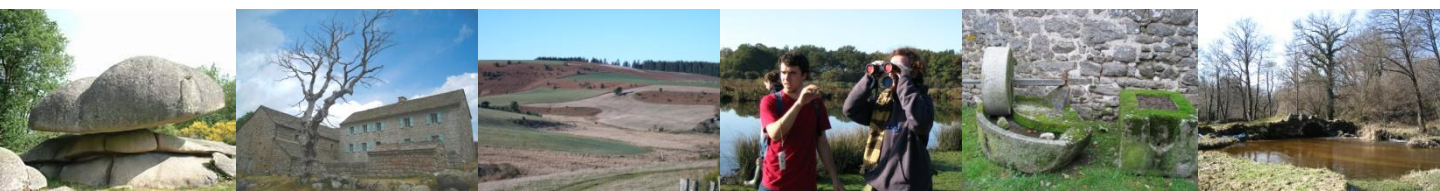
Dates et lieux

4 jours
Lycée agricole d'Ahun (23)



Contacts

CFPPA - Le Chaussadis, 23150 AHUN - Tél: 05.55.81.48.90



Fiche 2

L'habitat rural en Limousin

L'habitat constitue une composante essentielle du patrimoine dans les campagnes françaises, comme en Limousin : granges limousines et auvergnates, maisons de retour de migrants, etc. L'architecture des constructions anciennes, l'utilisation de matériaux de construction souvent produits localement, l'insertion du bâti dans les paysages représentent des marqueurs identitaires pour les territoires ruraux préservés des transformations induites par l'urbanisation récente.

Objectifs

Acquérir des connaissances sur l'architecture, l'évolution et la typologie de l'habitat rural en Limousin ainsi que sur les matériaux et les techniques de construction.

Interventions

Cours magistraux en salle
Etudes de cas sur le terrain
Travaux pratiques

Contenu

Matériaux et les techniques de construction (maçonnerie, enduits)
Vocabulaire, évolution et typologie de l'habitat rural
Etudes de cas

Intervenants

IUP / Master Pro Valorisation du patrimoine et développement territorial

Publics concernés

Professionnels du patrimoine : salariés des collectivités publiques et des associations
Particuliers : individuels, bénévoles des associations

Prix

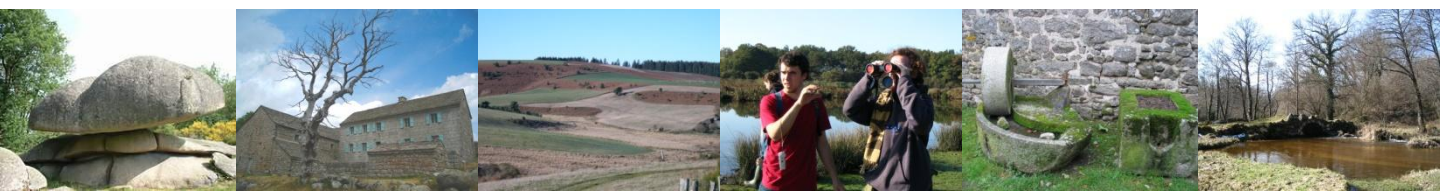
Voir calendrier

Durée et lieux

4 jours
Lycée agricole d'Ahun (23)

Contacts

CFPPA - Le Chaussadis, 23150 AHUN - Tél: 05.55.81.48.90



Les politiques de développement durable mises en place depuis ces dernières années permettent d'insérer les préoccupations environnementales dans les stratégies de développement. Ainsi, face aux enjeux climatiques et énergétiques, les Pouvoirs publics se mobilisent-ils pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments : quelles sont les stratégies mises en œuvre par les territoires pour réduire les dépenses énergétiques ? Quelles sont les réglementations techniques et comment envisager une rénovation énergétique dans l'ancien ? Quels matériaux privilégier ?

Objectifs

Acquérir des connaissances sur les enjeux du développement durable, du changement climatique, des ressources énergétiques

Acquérir des connaissances sur la mise en œuvre des politiques territoriales dans le domaine énergétique

Acquérir des connaissances techniques sur la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Interventions

Cours magistraux en salle

Contenu

Notion de développement durable, les enjeux environnementaux : le cas du changement climatique

Analyse de la situation énergétique en France

Politiques de développement rural et énergie

Patrimoine bâti, réglementation technique, rénovation énergétique

Choix des matériaux

Intervenants

IUP / Master Pro Valorisation du patrimoine et développement territorial

Energies Vertes du Bourbonnais

Publics concernés

Professionnels du développement territorial et de patrimoine : salariés des collectivités publiques et des associations

Particuliers : individuels, bénévoles des associations

Prix

Voir calendrier

Durée et lieux

4 jours

Lycée agricole d'Ahun (23)

Contacts

CFPPA - Le Chaussadis, 23150 AHUN - Tél: 05.55.81.48.90



Fiche 4 Valorisation du patrimoine, développement rural et Eco-tourisme

Depuis les années 1960-70, les pouvoirs publics considèrent que la valorisation du patrimoine et la promotion du tourisme constituent une opportunité pour le développement rural, en termes d'emplois et de revenus, d'identité et de cohésion sociale, et de qualité environnementale. Quelle est l'efficacité des dispositifs mis en œuvre par les pouvoirs publics ? Quels sont les facteurs de réussite ? Quelle stratégie de développement adopter dans les différentes campagnes ?

Objectifs

Analyser les enjeux du développement rural et de la valorisation du patrimoine
Analyser les démarches prospectives dans le domaine du tourisme rural
Analyser la communication touristique en milieu rural

Interventions

Cours magistraux en salle
Etude de cas sur le terrain

Contenu

Les enjeux du monde rural
Les politiques de développement rural en France et en Europe
Le tourisme rural: des opportunités à la démarche prospective
Promotion et communication touristique en milieu rural

Intervenants

IUP / Master Pro Valorisation du patrimoine et développement territorial

Publics concernés

Professionnels du patrimoine : élus, salariés des collectivités locales et des associations
Particuliers : individuels, bénévoles des associations

Prix

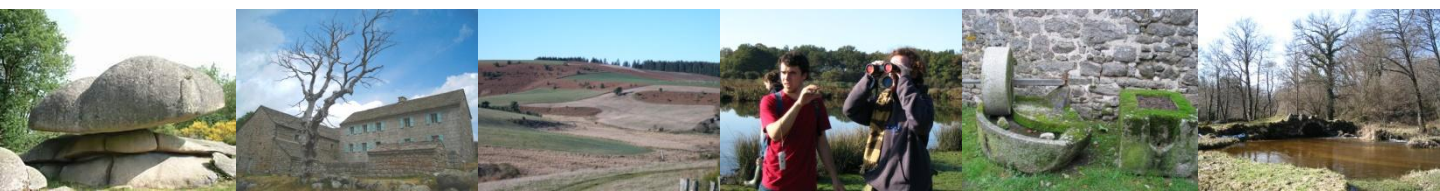
Voir calendrier

Durée et lieux

4,5 jours (2,5 + 2 jours)
Lycée agricole d'Ahun (23)

Contacts

CFPPA - Le Chaussadis, 23150 AHUN - Tél: 05.55.81.48.90



Le diagnostic de territoire constitue un outil d'aide à la décision pour les élus et les chargés de mission qui définissent et mettent en place les stratégies de développement territorial au sein des collectivités locales et des intercommunalités. En effet, le diagnostic est la première étape incontournable d'une démarche cohérente de projet de territoire, qui permet d'identifier les singularités et d'analyser les enjeux en matière de développement territorial. Ce module de formation est une boîte à outil en vue d'apprendre aux stagiaires à réaliser un diagnostic de territoire: conduite du diagnostic, critères et indicateurs pertinents (liens avec le développement durable), ressources Internet exploitables pour accéder aux données statistiques locales.

Objectifs

Acquérir une méthode, des outils et des techniques pour conduire un diagnostic de territoire
 Connaître les sites Internet qui fournissent des données statistiques fiables et pertinentes pour analyser les territoires.

Interventions

Cours magistraux en salle
 Travaux pratiques en salle

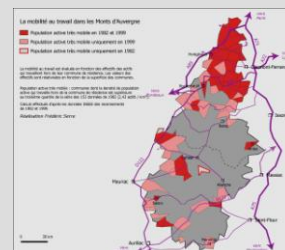
Contenu

Diagnostic de territoire, développement territorial, développement durable
 Analyse démographique du territoire
 Analyse des dimensions économiques et sociales du territoire
 Analyse de la qualité environnementale du territoire
 Analyse de l'organisation territoriale



Intervenants

IUP / Master Pro Valorisation du patrimoine et développement territorial



Publics concernés

Professionnels du développement territorial : salariés des collectivités locales, des intercommunalités, des territoires de projet...

Prix

Voir calendrier

Durée et lieux

1,5 jour
 Lycée agricole d'Ahun (23)



Contacts

CFPPA - Le Chaussadis, 23150 AHUN - Tél: 05.55.81.48.90



Fiche 6

Conduite de projet : la valorisation du patrimoine

La réussite des projets dans le domaine de la valorisation du patrimoine au service du développement territorial repose sur la maîtrise d'une méthode, d'outils et de techniques propres : définition des objectifs, réalisation de diagnostics, élaboration de médias et d'aménagements pour l'accueil du public, étude de faisabilité, mise en place d'outils d'évaluation....

Objectifs

Acquérir une méthode, des outils et des techniques pour monter un projet de valorisation du patrimoine
Acquérir une méthode, des outils et des techniques pour monter un budget et rechercher des financements
Acquérir une méthode, des outils et des techniques pour sensibiliser le public au patrimoine (interprétation)

Interventions

Cours magistraux en salle
Travaux pratiques en salle

Contenu

Conduite de projet : objectifs, diagnostics, stratégie et plan d'actions, faisabilité, évaluation
Montage financier des projets et financements mobilisables
Interprétation du patrimoine : médias, mise en scène de l'information, évaluation, entretien des aménagements...

Intervenants

IUP / Master Pro Valorisation du patrimoine et développement territorial
Centre Nature La Loutre

Publics concernés

Professionnels du patrimoine : salariés des collectivités publiques et des associations
Particuliers : individuels, bénévoles des associations

Prix

Voir calendrier

Durée et lieux

4,5 jours
Lycée agricole d'Ahun (23)

Contacts

CFPPA - Le Chaussadis, 23150 AHUN - Tél: 05.55.81.48.90



Calendrier 2012

Intitulé des formations	Tarif	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12
Patrimoine naturel					
Le patrimoine paysager	336 €				
Patrimoine bâti					
L'habitat rural en Limousin	336 €				
Habitat durable et éco-construction	336 €				
Patrimoine et développement - Approche transversale					
Valorisation du patrimoine, développement rural et éco-tourisme	372 €				
Conduite de projet					
Diagnostic du territoire	120 €				
Valorisation du patrimoine	372 €				

Les dates définitives seront communiquées au mois de septembre

Ces tarifs comprennent le coût pédagogique et les frais de visites hors hébergement, restauration et déplacements. Le CFPPA n'est pas assujetti à la TVA.

RENSEIGNEMENT / INSCRIPTION

Françoise LACROCQ

CFPPA – le chaussadis - 23150 AHUN

☎ : 05.55.81.48.90 / ✉ : cfppa.ahun@educagri.fr



Modalités d'inscription

Remplir et nous retourner la fiche d'inscription jointe :

Le renvoi de la fiche d'inscription est un engagement à participer aux actions choisies. Une confirmation d'inscription ainsi qu'une convention de formation seront retournées à l'employeur. La facture ainsi qu'une attestation de formation seront établies à l'issue de la formation.

Les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée. Des sessions supplémentaires pourront être organisées selon les demandes formulées auprès du CFPPA.

Les stages se dérouleront en salle (château du lycée agricole d'Ahun) et sur le terrain et seront intégrés à la formation initiale des étudiants de l'IUP / Master Pro « Valorisation du patrimoine rural ».

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont à la charge des participants ou de leur employeur. Il est possible d'utiliser les moyens proposés aux étudiants, nous consulter pour les tarifs.

La fiche d'inscription est à retourner au :

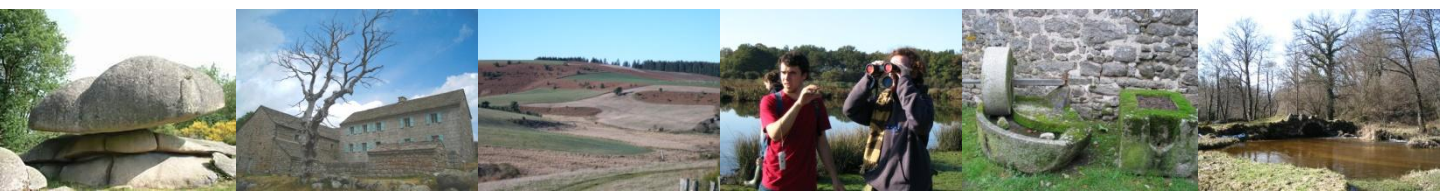
CFPPA / Françoise LACROCQ

Le chaussadis

23 150 AHUN

Et pour tout renseignement

05.55.81.48.90



Qu'est ce que le Droit Individuel à la Formation (DIF) ?

Le DIF est une modalité supplémentaire d'accès à la formation offerte aux **salariés, à leur initiative** et avec l'accord de leur employeur.

La nouveauté réside dans le fait que c'est **au salarié de choisir sa formation et d'en faire la demande** ; il revient alors à l'employeur de l'accepter ou non.

La formation s'inscrit dans le cadre précis de la fonction occupée par le salarié et ce dernier en fait la demande auprès de son manager.

Attention à ne pas confondre le DIF avec :

L'accès à la formation professionnelle à l'initiative de l'employeur : la formation s'inscrit dans le cadre d'un plan de formation pour toute l'entreprise. C'est le plan de Formation conçu et piloté par la DRH.

L'accès à la formation professionnelle à l'initiative du salarié : la formation s'inscrit dans le cadre d'un Contrat Individuel de Formation (C.I.F).

A qui s'adresse le DIF ?

Tous les salariés en CDI ou en CDD bénéficient du DIF :

Les salariés en contrat à durée indéterminée ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise.

Les salariés en contrat à durée déterminée peuvent bénéficier d'un DIF calculé au prorata temporis à condition d'avoir travaillé au minimum 4 mois, consécutifs ou non, en CDD, au cours des 12 derniers mois. Il n'est pas nécessaire que cette condition d'ancienneté soit réunie au sein d'une même entreprise.

Sont exclus du droit au DIF : les titulaires d'un contrat d'apprentissage et les salariés en contrat de professionnalisation.

Comment se traduit le DIF concrètement ?

Par l'acquisition d'un crédit d'heures

Droit = 20 heures par an cumulables jusqu'à 120 h sur 6 ans, sauf disposition d'une convention ou d'un accord collectif interprofessionnel, de branche ou d'entreprise prévoyant une durée supérieure (pour plus d'information, rapprochez-vous de votre DRH).

Sous réserve des dispositions de l'accord de votre branche professionnelle, les droits s'acquièrent « prorata temporis » pour les temps partiels, hormis pour les temps partiels liés à un congé parental.

Par une information de votre DRH tous les ans

Chaque salarié est informé par écrit annuellement du total des droits acquis au titre du dispositif DIF.

Chaque année, l'employeur remet au salarié un document récapitulatif retraçant :

L'ensemble des heures de formation réalisées hors temps de travail dans le cadre du DIF et dans le cadre du plan.

Dans le cas où votre entreprise impose que le DIF soit réalisé en dehors des heures de travail, le document envoyé annuellement indiquera les versements d'allocations réalisés au titre des heures DIF réalisées hors temps de travail.

Pour les salariés en CDD : l'employeur est tenu d'informer le salarié de ses droits à ce titre.

Suivant l'accord de branche dont dépend votre entreprise, et éventuellement l'accord de groupe ou d'entreprise qui lui est applicable, les modalités d'accès et de mise en œuvre de votre DIF peuvent être aménagées.

Quels seront mon statut et ma rémunération pendant ma formation DIF ?

Pendant la durée de la formation (prise au titre du DIF) « le salarié bénéficie de la législation de la sécurité sociale relative à la protection en matière d'accidents du travail et des maladies professionnelles » (Code du Travail art. L 933-4).

Si la formation DIF est réalisée pendant votre temps de travail : Votre salaire est maintenu intégralement.

Si la formation DIF est réalisée hors temps de travail : Vous percevrez en plus de votre rémunération, une allocation formation égale à 50% de votre salaire net correspondant aux heures passées en formation.

CONDITIONS GENERALES DE LA CONVENTION DE FORMATION

Inscription aux stages

L'inscription ne sera effective qu'à compter de la réception du bulletin d'inscription dûment complété. La confirmation de l'enregistrement de l'inscription sera envoyée à l'employeur.

Les inscriptions sont confirmées dans l'ordre de réception jusqu'à concurrence des places disponibles.

Nous vous conseillons d'effectuer les inscriptions aux formations souhaitées le plus tôt possible en raison de l'effectif limité pour chaque stage.

Prix et modalités de règlement

Le prix de chaque stage figure sur la fiche programme du catalogue. Ce prix est forfaitaire, net et sans TVA. Il ne concerne que les coûts pédagogiques et les frais de visites. Les frais de repas, d'hébergement et de déplacement sont à la charge des participants ou de leur employeur.

Le règlement du coût de formation est à effectuer comptant dès réception de la facture établie à l'issue de la formation.

En cas de paiement effectué par un OPCA ou tout autre organisme, il appartient à l'employeur de s'assurer de la bonne fin du règlement par celui-ci.

Convention de formation

Une convention de formation est passée avec chaque établissement envoyant des stagiaires. Cette convention est adressée, en deux exemplaires, à l'employeur avant le début du stage (lorsque le lancement de ce dernier est assuré). Un exemplaire signé doit impérativement nous être retourné avant le début du stage.

Convocation de stage

Avant le début du stage, une convocation, établie au nom du stagiaire est adressée à l'employeur. Cette convocation précise le lieu exact du déroulement du stage ainsi que l'heure de début de celui-ci. Elle comporte en outre le programme du stage, tous les renseignements pratiques nécessaires.

Déroulement des stages

Tout en respectant une amplitude de 6 à 7 heures de formation par jour, les stagiaires sont intégrés aux étudiants inscrits en formation initiale de l'IUP / Master Pro.

En fin de formation, une enquête de satisfaction anonyme est remplie par chaque stagiaire. Ces enquêtes sont ensuite analysées permettant ainsi d'améliorer les performances de nos stages et leur adéquation aux attentes et besoins des participants, conformément aux démarches qualité dans lesquelles nos organismes sont engagés.

A l'issue de chaque module un certificat de stage est remis à chaque stagiaire. Une attestation de présence est envoyée à l'établissement employeur ou à l'OPCA selon la demande.

Annulation – Remboursement

En cas d'annulation de stage en cours à notre initiative, suite à un cas de force majeure, seule la partie réalisée de la formation sera facturée, à moins que la partie non réalisée du stage soit reportée à une date ultérieure en accord avec les établissements et les stagiaires concernés.